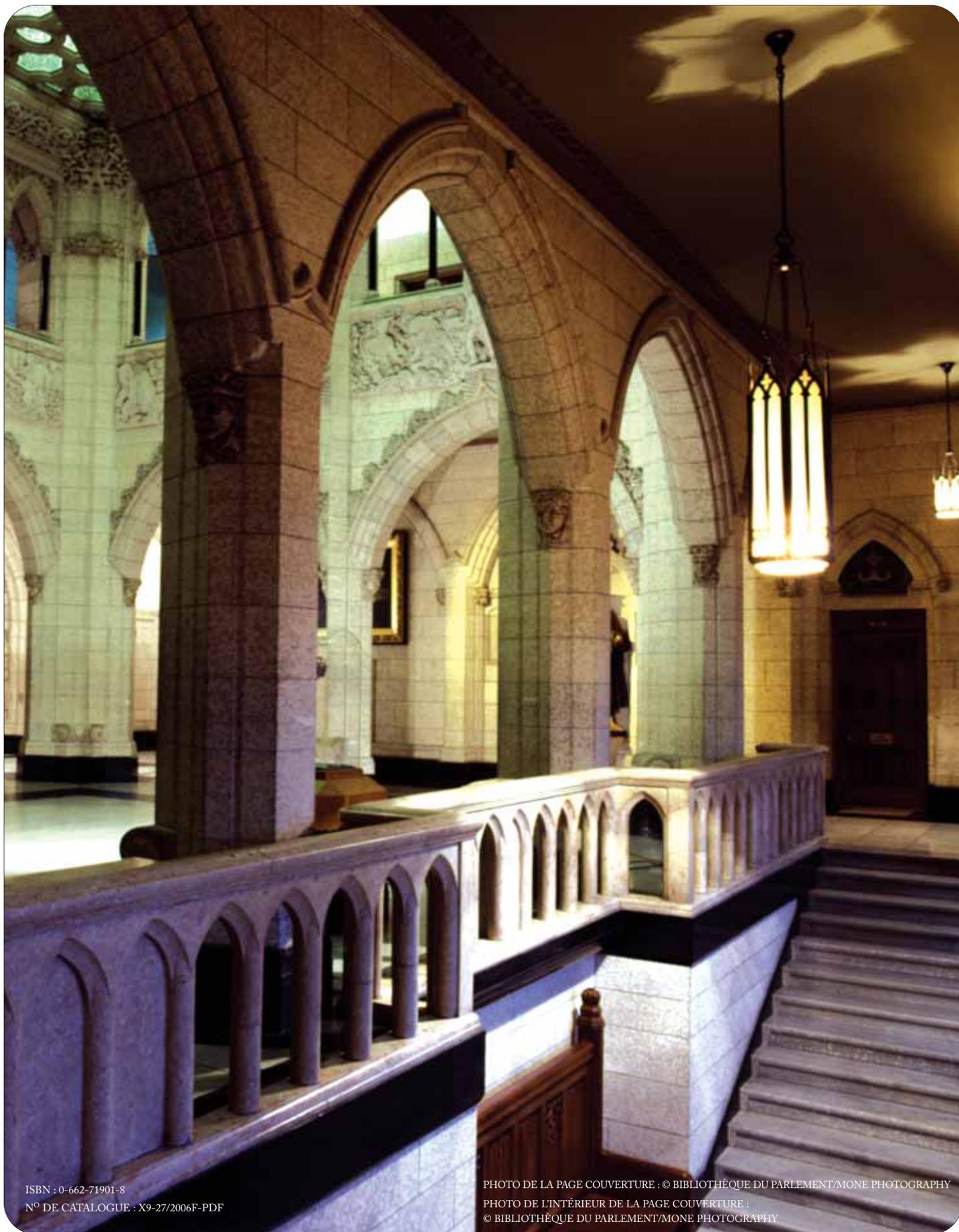


CHAMBRE DES COMMUNES
Rapport aux Canadiens



2006





ISBN : 0-662-71901-8
N° DE CATALOGUE : X9-27/2006F-PDF

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/MONE PHOTOGRAPHY
PHOTO DE L'INTÉRIEUR DE LA PAGE COUVERTURE :
© BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/MONE PHOTOGRAPHY



TABLE DES MATIÈRES

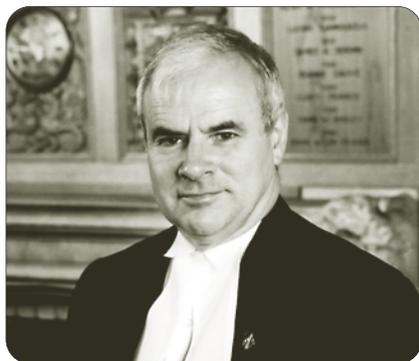
Lettre du Président	I
Bienvenue à la Chambre des communes	1
Le travail d'un député	1
La composition des partis à la Chambre des communes	2
Les députés sous la loupe	4
La Chambre au travail	5
Le maintien de l'ordre à la Chambre	5
L'adoption de lois au Canada	5
Soutenir un gouvernement responsable	8
Le dépôt de documents	9
L'établissement des règles pour la Chambre	10
Les comités: examen en profondeur des projets de loi et des questions	11
Déterminer la composition des comités	11
Sujets à l'étude	12
Les comités à l'ère de la technologie	13
Une contribution de taille	14
Au service de leurs électeurs	14
La présentation de pétitions à la Chambre des communes	14
Rapprocher le Parlement des Canadiens	15
Information à l'intention des députés et du public	15
Sur la scène internationale	16
Recevoir des visiteurs internationaux	16
Promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger	17
Le Parlement — Hôte de conférences	17
Arrière-scène : l'Administration de la Chambre des communes	18
Appuyer les députés	18
Objectifs stratégiques	18
En conclusion	28
Rapport financier	29
Députés de la Chambre des communes	

www.parl.gc.ca

Approuvé par le Bureau de régie interne



LETTRE DU PRÉSIDENT



*L'honorable Peter Milliken, député
Président de la Chambre des communes*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES/
BERNARD CLARK

En ma qualité de Président de la Chambre des communes, j'ai le très grand plaisir de présenter le *Rapport aux Canadiens 2006*, qui souligne le travail accompli par les députés de la Chambre des communes et les services de soutien offerts par l'Administration de la Chambre aux députés ainsi qu'à l'institution.

La dernière année a été une période d'adaptation et de changement pour la Chambre des communes. Pour la première fois en 25 ans, un gouvernement minoritaire était au pouvoir, et les débats à la Chambre des communes ont suscité beaucoup d'attention au sein de la population. Les députés et le personnel de l'Administration de la Chambre ont trouvé de nouvelles façons de travailler pour s'assurer de mener à bien les affaires de la nation. La convocation d'élections générales, un événement de la plus haute importance dans une démocratie parlementaire, a entraîné la clôture de la 38^e législature.

Tout au long de l'année 2005-2006, la participation aux débats et au processus décisionnel et la défense des intérêts de l'électorat ont constitué l'essentiel du travail en Chambre des députés. Des projets de loi ont été déposés sur une vaste gamme de sujets, de l'énergie à l'emploi, en passant par les soins de santé, la technologie d'Internet, le mariage et l'épargne-retraite. Les députés ont aussi posé des questions au gouvernement, présenté le point de vue de leurs électeurs et mis en évidence les enjeux nationaux.

En dehors de la Chambre, les députés ont participé à l'étude en profondeur de projets de loi et de diverses questions au sein de comités de la Chambre. Un aspect important du travail des comités est qu'il offre aux Canadiens la possibilité de s'exprimer sur les sujets à l'étude. Au cours de la dernière année, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a procédé à une consultation électronique (par Internet) pour sonder la population sur l'énoncé de politique internationale du Canada.

Une partie essentielle du travail des députés consiste à aider leurs électeurs. Les gens communiquent régulièrement avec leur député pour obtenir de l'information sur les programmes du gouvernement fédéral ou pour qu'il les aide dans leurs démarches auprès des différents ministères fédéraux. Dans le but d'améliorer l'accès à l'information sur la Chambre des communes, des ajouts ont été faits au site Web du Parlement du Canada, qui l'an dernier, a reçu quelque 10 millions de visites.

Sur la scène internationale, des députés ont rencontré des collègues de différents pays afin de discuter de questions d'intérêt commun et pour soutenir les institutions démocratiques. Le commerce, l'immigration et les responsabilités internationales étaient au nombre des sujets de discussion abordés par les députés et les hauts fonctionnaires de la Chambre avec les représentants de pays tels que la Fédération de Russie, la Chine et les États hispanophones des Amériques.

L'Administration de la Chambre, qui aide les députés à s'acquitter de leurs fonctions, se compose de cinq secteurs administratifs offrant des services spécialisés dans des domaines tels que la procédure parlementaire, la gestion des ressources humaines et financières, la technologie, le droit, la sécurité et la gestion des immeubles et des installations. Son personnel travaille diligemment en coulisse pour assurer aux députés des services de grande qualité et préserver l'intégrité de cette institution qu'est la Chambre des communes.

Le *Rapport aux Canadiens* donne un aperçu des activités des députés et du travail de l'Administration de la Chambre des communes. Il fait partie des mesures prises par la Chambre pour aider la population à mieux comprendre le régime parlementaire canadien et pour garantir le maintien des normes élevées du secteur public en matière de gouvernance. Je vous invite à lire ce document et à approfondir vos connaissances de la Chambre des communes en visitant le site Web du Parlement du Canada.

A handwritten signature in black ink, reading "Peter Milliken". The signature is fluid and cursive, with the first name "Peter" and the last name "Milliken" clearly distinguishable.

Peter Milliken, député
Président de la Chambre des communes

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

125^e anniversaire du *hansard*

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi 4 mai 1880.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.
PRIÈRE.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.
PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ.

« *Le hansard n'existe pas seulement pour le législateur, mais, à vrai dire, pour la nation toute entière.* »

*Martin Burrell,
ex-bibliothécaire
parlementaire et
parlementaire, 1928*

Le 4 mai 1880, la Direction des comptes rendus de la Chambre des communes publiait son premier enregistrement des débats à la Chambre des communes. Le hansard demeure essentiel aujourd'hui, non seulement pour les députés et pour le bon fonctionnement du Parlement, mais aussi pour les archives historiques du Canada. Pour marquer ce 125^e anniversaire, la Chambre des communes présente l'historique et les réalisations du hansard dans ce rapport annuel 2005–2006.

La Chambre des communes est un endroit où les Canadiens peuvent voir les principes démocratiques se concrétiser. C'est là que les représentants élus débattent des questions nationales, examinent les projets de loi et expriment les idées et préoccupations de leurs électeurs. C'est un lieu de réflexion, d'action, de débat et de prise de décision. Le travail s'accomplit non seulement dans la Chambre à la moquette verte que la télévision a fait connaître aux Canadiens, mais aussi dans les salles de comité, les salles des caucus des partis et les bureaux des députés. Et où qu'ils soient, les députés sont appuyés dans leurs fonctions par les employés de l'Administration de la Chambre des communes.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un événement clé dans une démocratie : une élection. La 38^e législature a pris fin en novembre 2005, et les Canadiens ont été appelés aux urnes en janvier 2006 pour élire leurs représentants fédéraux. Le présent *Rapport aux Canadiens* porte principalement sur le travail des députés et de l'Administration de la Chambre du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 et sur les engagements de l'Administration pour 2006–2007. La 39^e législature, les travaux des députés nouvellement élus ou réélus de même que l'aide fournie par l'Administration de la Chambre feront l'objet du rapport de l'an prochain.

Vous trouverez dans cette section du *Rapport aux Canadiens* de l'information sur la composition de la Chambre des communes et les activités des députés.

LE TRAVAIL D'UN DÉPUTÉ

Les députés jouent de nombreux rôles : ils légifèrent, attirent l'attention de la nation sur les idées et les préoccupations des Canadiens, font office de protecteurs du citoyen pour leurs électeurs et représentent le Canada sur la scène internationale.

À la Chambre — La Chambre est le point de mire des activités des députés. Ils y examinent et adoptent des projets de loi, déposent des documents et pétitions, posent des questions au gouvernement et soulèvent des questions d'importance pour les Canadiens.

En comité — Les députés font aussi partie de comités au sein desquels ils examinent en profondeur des projets de loi, les dépenses des ministères et des questions d'actualité.

Dans leurs circonscriptions — Les électeurs communiquent avec leurs députés pour discuter de questions qui les préoccupent et pour leur demander de l'aide au sujet des programmes et services du gouvernement fédéral.

Sur la scène internationale — Les députés ont un rôle à jouer sur la scène internationale où ils défendent les intérêts du Canada, font la promotion des institutions démocratiques et renforcent les liens avec d'autres pays.

LA COMPOSITION DES PARTIS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les députés sont également membres de leurs partis politiques respectifs. Les sénateurs et les députés d'un même parti assistent régulièrement à des réunions de caucus où ils soulèvent des questions au nom des électeurs et discutent des politiques du parti et de la stratégie parlementaire. Certains députés siègent comme indépendants, mais la plupart appartiennent à l'un des quatre caucus d'un parti. Ces caucus sont, par ordre alphabétique, ceux du Bloc Québécois, du Nouveau Parti Démocratique, du Parti conservateur et du Parti libéral.



La Chambre des communes est une tribune où sont débattues les questions nationales et les lois.

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/ROY GROGAN

LA PÉRIODE VISÉE

1^{er} avril 2005 – 31 mars 2006

Le présent rapport résume les activités durant la période qui correspond à un exercice normal du gouvernement.

SESSIONS PARLEMENTAIRES DURANT LA PÉRIODE VISÉE

1^{re} session, 38^e législature

(partielle, mars 2005 – novembre 2005)

DATES CLÉS

29 novembre 2005 – dissolution de la 38^e législature

23 janvier 2006 – tenue de la 39^e élection générale

NOMBRE DE JOURS DE SÉANCE

2005–2006 84 jours

À la fin de la 38^e législature, les sièges à la Chambre des communes étaient répartis de la façon suivante :

	Lib.	Cons.	BQ	NPD	Ind.	Vacant	Total
Alberta	1	26			1		28
Colombie-Britannique	8	22		5		1	36
Île-du-Prince-Édouard	4						4
Manitoba	3	7		3	1		14
Nouveau-Brunswick	7	2		1			10
Nouvelle-Écosse	6	3		2			11
Ontario	74	23		7	2		106
Québec	21		53			1	75
Saskatchewan	1	13					14
Terre-Neuve-et-Labrador	5	2					7
Nunavut	1						1
Territoires du Nord-Ouest	1						1
Yukon	1						1
Total national	133	98	53	18	4	2	308

Voici la répartition des sièges après la 39^e élection générale :

	Cons.	Lib.	BQ	NPD	Ind.	Vacant	Total
Alberta	28						28
Colombie-Britannique	18	8		10			36
Île-du-Prince-Édouard		4					4
Manitoba	8	3		3			14
Nouveau-Brunswick	3	6		1			10
Nouvelle-Écosse	3	6		2			11
Ontario	40	54		12			106
Québec	10	13	51		1		75
Saskatchewan	12	2					14
Terre-Neuve-et-Labrador	3	4					7
Nunavut		1					1
Territoires du Nord-Ouest				1			1
Yukon		1					1
Total national	125	102	51	29	1		308

Pour une répartition plus détaillée des sièges à la Chambre des communes, veuillez consulter le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) à la rubrique « Parlementaires actuels ».

LES DÉPUTÉS SOUS LA LOUPE

Les députés sont aussi différents que les gens qu'ils représentent. Prennent place à la Chambre des communes des hommes et des femmes aux antécédents culturels différents, qui possèdent une vaste gamme de compétences et d'expériences.

L'expertise des députés ne connaît pas la frontière des générations. Durant la 38^e législature, l'âge moyen des députés était de 51 ans, le plus jeune étant âgé de 25 ans et le plus vieux de 73 ans. Les chiffres pour la 39^e législature sont presque identiques : l'âge moyen est de 51 ans, le plus jeune député ayant 26 ans et le plus vieux, 72 ans.

Les députés possèdent de l'expérience dans un large éventail de domaines, dont le droit, les affaires, l'agriculture, le journalisme, l'éducation, la religion, l'économie et l'administration. Pour plus de renseignements sur la profession des députés de la présente et des dernières législatures, rendez-vous sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) sous « Parlementaires actuels ».

La 38^e législature a été témoin de l'élection du plus grand nombre de femmes jamais vu — 65 sièges étaient détenus par des femmes. Ce chiffre a diminué légèrement dans la 39^e législature pour passer à 64 sièges.

Il y a parmi les députés des représentants des Inuits, des Métis et des Premières nations de l'Amérique du Nord, ainsi que de nombreuses nationalités qui ont fait du Canada leur patrie. Environ 12 % des députés des deux dernières législatures sont nés à l'extérieur du Canada dans des pays comme la Grèce, l'Italie, la Chine, l'Inde, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Tanzanie et Trinité-et-Tobago.

COMMENT TROUVER VOTRE DÉPUTÉ

Les Canadiens peuvent utiliser leur code postal pour identifier leur député sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse www.parl.gc.ca. Ce site renferme aussi des renseignements sur les députés et leur travail. Vous trouverez la photographie des députés élus au cours des 38^e et 39^e législatures dans les encarts insérés au centre du présent rapport.

LA CHAMBRE AU TRAVAIL

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

En plus de remplir ses fonctions à la Chambre, le Président la représente dans ses relations avec la Couronne, le Sénat et des organismes de l'extérieur. À ce titre, il accueille de nombreux dignitaires et délégations en visite au Canada et représente la Chambre lors d'événements nationaux et de visites à l'étranger. Le Président doit aussi assumer les responsabilités qui incombent à un député.

En général, la Chambre des communes suit un calendrier parlementaire qui prévoit des semaines de séance et d'ajournement s'échelonnant de septembre à juin. Ces périodes de séance et d'ajournement sont regroupées en sessions. Il peut y avoir plusieurs sessions au cours d'une législature, ou une seule. Le début de chaque session est marqué par le discours du Trône qui définit les engagements du gouvernement pour cette session.

En 2005-2006, la Chambre a poursuivi ses travaux dans le cadre de la 1^{re} session de la 38^e législature. Le 24 novembre 2005, le chef de l'Opposition officielle a proposé une motion de censure qui a été mise aux voix le 28 novembre 2005 et adoptée. Par conséquent, les travaux ont pris fin le 29 novembre 2005, date à laquelle la Gouverneure générale, suivant avis du premier ministre, a dissous le Parlement et convoqué une élection générale.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE À LA CHAMBRE

Le Président de la Chambre des communes est chargé du maintien de l'ordre à la Chambre et veille à ce que chaque député respecte les règles et pratiques établies. Le Président est élu par le biais d'un scrutin secret.

Le Président est assisté de trois autres occupants du fauteuil, choisis parmi les députés pour servir de présidents de séance. Ils aident le Président à s'assurer que la Chambre respecte les règles et traditions qui la régissent. Le Président propose des candidats à ces postes après avoir consulté les chefs des partis politiques reconnus à la Chambre. Durant la 38^e législature, alors que l'honorable Peter Milliken était le Président, et les députés suivants ont rempli les fonctions de présidents de séance : Chuck Strahl, vice-président et président des comités pléniers; Marcel Proulx, vice-président des comités pléniers; et l'honorable Jean Augustine, vice-présidente adjointe des comités pléniers.

L'ADOPTION DE LOIS AU CANADA

L'adoption et la modification de lois constituent l'une des principales fonctions de la Chambre des communes. Les lois fédérales naissent sous la forme d'un « projet de loi », c'est-à-dire une proposition visant à créer une nouvelle loi ou à en modifier une existante. Un projet de loi doit être approuvé (sous une forme identique) par le Sénat et la Chambre des communes, et recevoir la sanction royale avant de devenir loi. Le temps qu'il faut pour adopter un projet de loi peut varier en fonction de l'urgence de la question, de sa complexité et du degré de consensus des députés.

Il y a deux principaux types de projets de loi : d'intérêt public et d'intérêt privé. En général, les projets de loi d'intérêt public portent sur des questions de politique gouvernementale, comme l'agriculture ou les finances. Ils peuvent être parrainés par le gouvernement et présentés par un ministre du Cabinet (projets de loi émanant du gouvernement), ou parrainés par de simples députés (tout député qui n'est pas un ministre). On parle dans ce dernier cas de projet de loi d'intérêt public émanant d'un député.

Les projets de loi d'intérêt privé ont pour objet de soustraire un particulier ou un groupe à l'application de la loi; pensons à un projet de loi visant la constitution d'une entreprise privée en société. À titre d'exemple, le projet de loi S-25, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada »*, a reçu la sanction royale le 19 mai 2005.

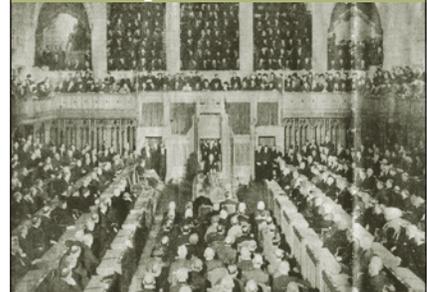
Des projets de loi peuvent aussi être présentés au Sénat. Toutefois, tout projet de loi ayant pour objet la collecte ou la dépense de fonds publics (appelé projet de loi de finances) doit être présenté à la Chambre des communes.

Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 45 projets de loi émanant du gouvernement ont été présentés à la Chambre des communes. Les lois proposées couvraient une vaste gamme de questions sociales, économiques et politiques, dont celles-ci :

- le fardeau de la preuve concernant les produits de la criminalité
- le mariage civil
- la publicité électorale
- une aide aux Canadiens pour qu'ils puissent faire face à la hausse des coûts de l'énergie
- les revendications territoriales des Inuits du Labrador
- le renforcement des lois sur la cruauté envers les animaux
- la prévention des courses de rue
- la protection des salariés en cas de faillite ou d'insolvabilité d'entreprises

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

Un compte rendu impartial et exact



Le hansard est un compte rendu des débats de la Chambre des communes — non pas un compte rendu textuel des délibérations, comme bien des gens le croient, mais un compte rendu auquel de légères modifications ont été apportées pour en préciser le sens et en faciliter la lecture. Les rédacteurs peuvent corriger les erreurs de chiffres, améliorer la grammaire et éliminer les petites répétitions. Les députés peuvent faire de même dans leurs déclarations; cependant, ils ne doivent jamais, aussi tentant que cela puisse être à l'occasion, modifier la teneur et le sens de leurs propos.

Le compte rendu doit son nom aux Parliamentary Debates (Débats parlementaires) de T.C. Hansard, une retranscription à partir de 1812 des discours prononcés au Parlement du Royaume-Uni. Le mot hansard sert maintenant à désigner les débats officiels des parlements de tradition britannique.

DISCOURS HISTORIQUE DE WINSTON CHURCHILL, REPRODUIT DANS LE HANSARD, DÉCEMBRE 1941.

SOURCE : OTTAWA CITIZEN

STATISTIQUES SUR LES LOIS

PROJETS DE LOI
ÉMANANT DU
GOUVERNEMENT
PRÉSENTÉS EN 2005-2006 45

PROJETS DE LOI
D'INTÉRÊT PUBLIC
ET D'INITIATIVE
PARLEMENTAIRE
PRÉSENTÉS EN 2005-2006 121

Au cours du dernier exercice, 121 projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ont été présentés. Tout comme les lois proposées par le gouvernement, ces projets de loi ont porté sur diverses questions d'importance pour le public, dont celles-ci :

- les modifications aux règles relatives aux biens étrangers pour les régimes d'épargne-retraite
- l'institution d'une journée nationale de reconnaissance des membres des Forces canadiennes et des professionnels d'intervention d'urgence
- les services de soins de santé pour personnes atteintes d'autisme
- l'augmentation des périodes de prestations d'assurance-emploi en fonction des taux de chômage régionaux
- le vol d'identité
- la publication de renseignements concernant les jeunes mis en accusation comme adultes devant un tribunal criminel
- la réglementation du service de télécommunication appelé Voix sur protocole Internet

Suite aux modifications apportées au *Règlement* durant la 37^e législature, un plus grand nombre de projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ont été approuvés en principe à l'étape de la deuxième lecture. Mis à part ceux portant sur les changements de nom de circonscriptions électorales, quatre d'entre eux ont reçu la sanction royale (et sont devenus par conséquent lois), en raison notamment de la brève durée de la 38^e législature.

Les députés peuvent proposer des amendements à des projets de loi. Plus de 1 000 motions d'amendements ont été proposées aux étapes de l'étude en comité et du rapport durant la 38^e législature.

Plusieurs brochures et fiches d'information décrivent le processus législatif en des termes simples. *Le Parlement du Canada vu de l'intérieur*, le *Guide de la Chambre des communes du Canada* et *Les Canadiens et leur système de gouvernement* ne sont que quelques-unes des publications présentées sur le site Web du Parlement du Canada. Un ajout récent au site, *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, de la plume de l'ancien greffier de la Chambre des communes, Robert Marleau, et de l'ancien greffier adjoint, Camille Montpetit, donne une explication plus détaillée des rouages de la Chambre des communes.



Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada, donne la sanction royale aux projets de loi après leur examen et adoption par le Sénat et la Chambre des communes.

PHOTO : © SÉNAT DU CANADA

SOUTENIR UN GOUVERNEMENT RESPONSABLE

L'une des fonctions les plus importantes de la Chambre des communes consiste à interroger le gouvernement sur ses politiques et son rendement et à lui offrir l'occasion de s'expliquer. Les députés peuvent s'acquitter du rôle qui leur revient en posant des questions durant la Période des questions, en présentant des questions par écrit au gouvernement et en choisissant les sujets qui seront débattus lors des jours désignés.

Tous les jours de séance, 45 minutes sont réservées pour les questions orales, ou la Période des questions comme on l'appelle communément. Durant ce temps, les députés des partis de l'opposition peuvent poser des questions au premier ministre, aux ministres du Cabinet et aux présidents des comités. Les députés du gouvernement qui ne font pas partie du Cabinet peuvent aussi poser des questions. Ces questions portent sur les programmes, les politiques et les activités relevant de la responsabilité du Cabinet. Ce sont les ministres ou les secrétaires parlementaires qui y répondent. Les questions peuvent être présentées par écrit si l'on cherche à obtenir du gouvernement des renseignements détaillés, volumineux ou techniques. Les réponses sont ensuite déposées à la Chambre des communes.

Au total, 3 232 questions orales ont été posées et 133 réponses écrites fournies au cours du dernier exercice. Pendant cette période, les députés ont posé en moyenne 38 questions par jour de séance durant la Période des questions.

Les partis de l'opposition peuvent également soulever des questions qui les préoccupent en choisissant les sujets dont la Chambre débattera lors des jours désignés (aussi appelés jours de l'opposition ou jours des crédits). Chaque année civile, 22 jours sont réservés à l'étude des motions parrainées par des députés de l'opposition. Les jours désignés sont divisés en fonction de la représentation des partis et après consultation entre les partis de l'opposition. Au cours du dernier exercice, les sujets suivants ont figuré au nombre des questions examinées les jours désignés :

- une stratégie canadienne pour la santé
- une stratégie d'aide aux travailleurs âgés
- les services de garde d'enfants
- la confiance dans le gouvernement
- la discrimination basée sur l'opinion politique
- l'assurance-emploi



Les journalistes attendent dans le foyer de la Chambre des communes pour parler aux députés après la période des questions orales.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

La force de l'écrit



Pendant des siècles, au Royaume-Uni, on a jalousement gardé les déclarations des députés de peur qu'elles ne soient mal accueillies par la Couronne. Les journalistes, qui pouvaient être arrêtés s'ils prenaient des notes, apprenaient donc par cœur les déclarations qu'ils couchaient sur papier dès qu'ils avaient quitté la Chambre. Bon nombre d'assemblées législatives, dont celle du Canada, interdisent toujours aux visiteurs d'entrer dans les tribunes avec plume et papier.

En 1837, les journalistes canadiens se sont vu accorder le droit d'enregistrer les débats. Cependant, leurs comptes rendus consistaient en des rapports journalistiques tendancieux et incomplets, et en une compilation d'articles appelée le Scrapbook Hansard. Onze mois après la publication du premier Hansard officiel en mai 1880, on présentait une motion visant à l'abolir. Certains députés ne voulaient pas que leurs déclarations soient rendues publiques; d'autres ne voulaient pas assumer le coût de la production des comptes rendus.

Sir John A. Macdonald a fait une intervention passionnée : « J'espère que nous ne retournerons pas vers la barbarie, en rejetant le seul moyen par lequel les générations futures pourront apprendre... quelles étaient les impulsions qui faisaient agir le peuple et ses représentants au Parlement. » L'intervention a été rapportée dans les débats, et la résolution rejetée.

LE TRÈS HON. JOHN A. MACDONALD EST ASSIS DANS LA PREMIÈRE RANGÉE, À CÔTÉ DU FAUTEUIL VIDE (1898).

SOURCE : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

- la 39^e élection générale
- la *Loi sur l'accès à l'information*
- l'explosion de l'avion d'Air India
- le mandat de la Commission Gomery
- le programme de commandites
- l'Organisation mondiale du commerce

Les députés peuvent en outre participer à des débats spéciaux, appelés « débats exploratoires », axés sur des questions d'intérêt public importantes. Ces débats ont lieu après l'heure habituelle de l'ajournement quotidien et se poursuivent habituellement tard dans la soirée. En 2005-2006, les questions suivantes ont été débattues :

- la mission militaire canadienne en Afghanistan
- le commerce transfrontalier de médicaments sur Internet
- la réforme démocratique et la participation des citoyens
- la GRC et le maintien de l'ordre
- le bois d'œuvre
- la gestion de l'offre
- l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental mise en œuvre aux États-Unis

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le dépôt d'un document est une façon officielle de présenter de l'information à la Chambre des communes et de la rendre publique. Différents rapports doivent être déposés, y compris les rapports annuels des ministères et organismes, les nominations par décret autres que judiciaires de même que les réponses du gouvernement aux rapports des comités. Les ministres peuvent déposer tout rapport ou document concernant des questions liées aux responsabilités administratives du gouvernement.

En 2005-2006, 1 455 documents parlementaires ont été déposés à la Chambre des communes, y compris le « *Premier rapport de la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et les activités publicitaires* » (Commission Gomery), un Rapport sur la réforme démocratique et le rapport annuel du Commissaire à la protection de la vie privée.

L'ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES POUR LA CHAMBRE

Les activités quotidiennes de la Chambre se déroulent selon une série de règles appelées le *Règlement* et un ensemble de coutumes et de traditions, dont certaines ont été léguées au Canada par la Grande-Bretagne et d'autres sont nées ici. La Chambre des communes continue à développer et à modifier ses règles et coutumes pour mieux gérer ses travaux. En 2005-2006, très peu de modifications ont été apportées au *Règlement*, mais la Chambre a donné un caractère permanent aux règles régissant les affaires émanant des députés, qui étaient provisoires depuis mars 2003. Ces règles représentent un changement important puisqu'elles permettent à tous les députés, exception faite du Président, du vice-président, des ministres du Cabinet et de leurs secrétaires parlementaires, de présenter un projet de loi ou une motion pouvant être débattu et mis aux voix à la Chambre.

Les règles et coutumes peuvent aussi être modifiées par interprétation et décisions du Président. Dans certains cas, lorsque des recherches plus poussées sur la procédure ne s'imposent pas, le Président rend sa décision « sur-le-champ ». Lorsqu'un examen plus poussé des faits en cause, des pratiques antérieures et des précédents s'impose, une décision est rendue par écrit. Durant la période couverte par le présent rapport, le Président a rendu 49 décisions qui ont porté sur des questions telles que :

- des commentaires jetant le discrédit sur un sénateur
- le pouvoir des comités de révoquer une nomination par décret en conseil
- la communication non autorisée de délibérations à huis clos
- l'usage non autorisé de lignes de télécopieur par des particuliers ou des organisations n'ayant aucune affiliation à la Chambre, et l'enregistrement sur Internet des noms de domaine de certains députés
- les envois postaux et l'utilisation de la franchise postale des députés
- le défaut présumé du gouvernement de répondre à une question au *Feuilleton*
- la conduite du Commissaire à l'éthique de la Chambre des communes



Le président Milliken souligne le Jour du drapeau; en toile de fond, le drapeau canadien original qui flottait au haut de la tour de la Paix en 1965.

PHOTO : © C. DIOTTE

LES COMITÉS: EXAMEN EN PROFONDEUR DES PROJETS DE LOI ET DES QUESTIONS

COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR LA 38^E LÉGISLATURE

*Accès à l'information, protection
des renseignements personnels
et éthique*

*Affaires autochtones et développement
du Grand Nord*

*Affaires étrangères et commerce
international*

Agriculture et agroalimentaire

Citoyenneté et immigration

Comptes publics

Condition féminine

*Défense nationale et
anciens combattants*

*Environnement et
développement durable*

Finances

*Industrie, ressources naturelles,
sciences et technologie*

*Justice, droits de la personne, sécurité
publique et protection civile*

Langues officielles

*Opérations gouvernementales et
prévisions budgétaires*

Patrimoine canadien

Pêches et océans

*Procédure et affaires de la Chambre
des communes*

*Ressources humaines, développement
des compétences, développement
social et condition des personnes
handicapées*

Santé

Transports

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

Bibliothèque du Parlement

Examen de la réglementation

Les travaux des comités constituent une partie importante des activités des députés. C'est en comité qu'ils étudient et modifient les projets de loi et examinent les plans des dépenses des ministères. Les comités peuvent aussi entreprendre leurs propres enquêtes et étudier des questions touchant la politique gouvernementale qui leur sont renvoyées par la Chambre, comme la défense, la santé et les finances. Les députés peuvent inviter les parties intéressées à leur présenter des mémoires et ils peuvent devoir se déplacer au Canada ou à l'étranger pour entendre le témoignage de particuliers et de groupes qui s'intéressent à la question à l'étude. Par exemple, le Comité permanent du patrimoine canadien, dans le cadre de son étude de l'industrie canadienne de la cinématographie, s'est rendu à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax pour tenir des audiences et effectuer des visites sur les lieux. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a parcouru plusieurs pays pour examiner la réforme électorale. À la fin d'une étude, les comités présentent à la Chambre un rapport dans lequel ils exposent leurs vues et leurs recommandations. Les rapports des comités peuvent représenter, en moyenne, quatre réunions ou huit heures par semaine de séances par député.

Les comités offrent aux Canadiens l'occasion d'observer de près le travail des députés et le rôle du Parlement, et de faire connaître leurs vues. Le calendrier des séances des comités et le nom des personnes-ressources sont affichés sur le site Web du Parlement du Canada. ParlVU, un service de diffusion en direct sur le Web, présente les séances télévisées des comités de la Chambre des communes et la transmission audio de toutes les autres séances publiques de ses comités.

DÉTERMINER LA COMPOSITION DES COMITÉS

La Chambre des communes compte plus de 20 comités permanents composés d'environ 12 membres chacun. La représentation aux comités est basée sur la position des partis à la Chambre des communes.

De nombreux députés siègent à plus d'un comité. Pour déterminer la composition des comités, les whips des partis soumettent des listes de candidats au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (les whips sont les députés qui informent leurs collègues du même parti des activités de la Chambre et veillent à ce qu'ils participent à ses travaux et à ceux des comités). Ce comité soumet une liste définitive à l'approbation de la Chambre des communes.

Les comités sont habituellement présidés par des députés du parti ministériel. Ces derniers sont secondés par un premier vice-président, qui est membre du parti de l'Opposition officielle, et un deuxième vice-président, qui est membre d'un parti de l'opposition autre que celui de l'Opposition officielle. Toutefois, durant la 38^e législature, des députés de l'Opposition officielle ont présidé le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique et le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Dans le cas des comités de la Chambre, les premier et deuxième vice-présidents ont été, respectivement, des membres du parti ministériel et d'un parti de l'opposition autre que celui de l'Opposition officielle.

SUJETS À L'ÉTUDE

En plus d'étudier les lois, les comités enquêtent sur de nombreux sujets de préoccupation pour une démocratie moderne et publient leurs conclusions dans des rapports. L'année dernière, les comités de la Chambre des communes ont tenu au total 941 réunions et produit 159 rapports. Une liste complète est disponible sur la page des comités du site Web du Parlement du Canada, mais les sujets suivants donnent un aperçu de la gamme des questions examinées :

- l'amélioration de la sécurité des systèmes de technologie de l'information du gouvernement
- les médicaments sur l'Internet
- la libéralisation du transport aérien et de l'industrie de l'aviation au Canada
- la morue du Nord
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada
- l'impact d'Internet, des fournisseurs d'accès et de la nouvelle technologie sur la pornographie juvénile
- l'actualisation de la *Loi sur la citoyenneté du Canada*
- les activités américaines de déviation des cours d'eau

STATISTIQUES SUR LES COMITÉS POUR 2005-2006

<i>NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS</i>	941
<i>NOMBRE TOTAL D'HEURES DE SÉANCE</i>	1 597
<i>NOMBRE TOTAL DE TÉMOINS</i>	3 585
<i>NOMBRE TOTAL DE RAPPORTS</i>	159



Les comités de la Chambre des communes étudient en profondeur les questions et les projets de loi qui leur sont confiés et font souvent appel à l'expertise de témoins des secteurs public et privé

PHOTO : © C. DIOTTE

TYPES DE COMITÉS

Comités permanents

Ces comités surveillent les activités des ministères gouvernementaux, étudient les lois et les prévisions de dépenses et s'acquittent de responsabilités en matière de procédure et d'administration se rapportant au Parlement.

Comités spéciaux

La Chambre des communes peut charger des comités spéciaux d'enquêter sur des questions particulières. Ces derniers cessent d'exister quand ils ont publié un rapport final ou atteint la fin de leur mandat, ou lorsqu'une session a pris fin.

Comités législatifs

Un comité législatif fait des études et des enquêtes sur les projets de loi qui lui sont renvoyés par la Chambre et en fait rapport à celle-ci avec ou sans amendements.

Comités mixtes

Les comités mixtes sont composés de sénateurs et de députés.

Sous-comités

Les comités permanents peuvent déléguer n'importe lequel ou la totalité de leurs pouvoirs à un sous-comité, sauf celui de faire directement rapport à la Chambre des communes.

LES COMITÉS À L'ÈRE DE LA TECHNOLOGIE

La Chambre a de plus en plus recours à la technologie pour aider les comités à communiquer avec le public, et *vice versa*. Par exemple, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes a utilisé la technologie Internet pour mener des consultations électroniques sur l'énoncé de politique internationale du gouvernement du Canada.

La page des Comités du site Web du Parlement du Canada fournit des renseignements sur les réunions, les rapports et la composition des comités, des guides à l'intention des témoins et des précisions sur les témoins. Le site a enregistré environ 3,4 millions de visites entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006.

UNE CONTRIBUTION DE TAILLE

AU SERVICE DE LEURS ÉLECTEURS

Les députés présentent les vues de leurs électeurs et défendent leurs intérêts à la Chambre, au caucus et en comité. Ils rencontrent les électeurs qui sont venus leur rendre visite à Ottawa et, quand ils sont dans leur circonscription, s'entrelient avec les électeurs de leurs préoccupations et assistent à de multiples événements locaux. Les députés apportent également leur aide à leurs électeurs lorsqu'ils doivent traiter avec le gouvernement fédéral relativement à des questions comme les visas et passeports, l'assurance-emploi et l'impôt.

Les députés sont assistés dans leur travail par leurs employés sur la Colline du Parlement et dans leur bureau de circonscription. Les députés qui représentent des circonscriptions plus vastes ou plus densément peuplées peuvent avoir plus d'un bureau de circonscription. Les connexions Internet haute vitesse et d'autres technologies modernes permettent à leurs employés de travailler en collaboration étroite et de se tenir au courant de ce qui se passe.

Les Canadiens peuvent communiquer de bien des façons avec leur député; ils peuvent lui adresser une lettre en franchise postale ou le contacter par téléphone, courriel ou télécopieur. Le site Web du Parlement du Canada donne les coordonnées de tous les députés. Nombre d'entre eux mettent des lignes téléphoniques sans frais à la disposition de leurs électeurs et ont des sites Web sur lesquels ils leur donnent des renseignements et répondent à des questions posées fréquemment.

En outre, les députés écrivent régulièrement à leurs électeurs pour les informer de leurs activités.

LA PRÉSENTATION DE PÉTITIONS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les députés peuvent présenter des pétitions, au nom de leurs électeurs ou d'autres personnes, pour soulever des questions d'intérêt public ou demander au Parlement d'intervenir. Conformément aux règles de la Chambre des communes, le gouvernement doit déposer une réponse à une pétition. En 2005-2006, 1 211 pétitions et 1 576 réponses du gouvernement ont été déposées à la Chambre (le deuxième chiffre est plus élevé parce que certaines de ces réponses se rapportaient à des pétitions déposées au début de la 38^e législature, au cours de l'exercice précédent). La liste qui suit montre les principales questions ayant fait l'objet de pétitions :

- le mariage – 793 pétitions
- la santé (autisme) – 119 pétitions
- Postes Canada – 69 pétitions

QUESTIONS ET RÉPONSES

Les députés et les Canadiens peuvent compter sur la Bibliothèque du Parlement pour leur fournir des renseignements à jour. Il est possible de joindre sans frais le Service des renseignements de la Bibliothèque au 1-866-599-4999.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	52 400
DOCUMENTS DISTRIBUÉS	314 500

VISITES DE LA COLLINE DU PARLEMENT

Les visites guidées et programmes d'interprétation de la Bibliothèque du Parlement permettent aux Canadiens et à des visiteurs du monde entier de se familiariser avec l'histoire et les activités du Parlement du Canada.

NOMBRE TOTAL DE VISITES GUIDÉES DE L'ÉDIFICE DU CENTRE	11 841 (354 670 VISITEURS)
--	-------------------------------

NOMBRE TOTAL DE VISITES GUIDÉES DE L'ÉDIFICE DE L'EST	1 294 (13 455 VISITEURS)
---	-----------------------------

NOMBRE TOTAL DE VISITES DE GROUPES D'ÉLÈVES À L'ÉDIFICE DU CENTRE	1 751 (65 183 VISITEURS)
--	-----------------------------

NOMBRE TOTAL DE VISITEURS DE LA TOUR DE LA PAIX ET DE LA CHAPELLE DU SOUVENIR	247 168
--	---------

OCCASIONS POUR LES JEUNES

Les jeunes Canadiens ont la chance d'apprendre à connaître le Parlement dans le feu de l'action en travaillant comme pages à la Chambre des communes ou guides parlementaires. Chaque année, la Chambre des communes embauche 40 étudiants à titre de pages et la Bibliothèque du Parlement embauche quant à elle 40 étudiants pour offrir des visites guidées du Parlement durant la période estivale. Pour savoir comment présenter une demande, il suffit de consulter le site Web du Parlement du Canada.



La colonne centrale du Hall de la Confédération, située à l'entrée principale de l'édifice du Centre, commémore le 50^e anniversaire de la Confédération.

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/
MONE PHOTOGRAPHY

- la pornographie – 21 pétitions
- l'exploitation sexuelle de mineurs – 17 pétitions

RAPPROCHER LE PARLEMENT DES CANADIENS

La technologie transporte la Chambre des communes au petit écran et sur les écrans d'ordinateur partout au Canada, de sorte que les Canadiens peuvent la regarder de la maison, de leur bureau ou de leur salle de classe. La Chambre a commencé à télédiffuser ses délibérations il y a près de 30 ans et, aujourd'hui, 1 million de Canadiens environ sont à l'écoute de la Chambre et de ses comités chaque semaine sur la Chaîne d'affaires publiques par câble, ou CPAC. Au cours du dernier exercice, CPAC a diffusé environ 1 200 heures de délibérations de la Chambre et 500 heures de délibérations des comités.

Le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) est une autre source populaire d'information sur le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement. Les visiteurs peuvent y trouver rapidement des renseignements sur les activités des députés, les projets de loi à l'étude, les activités des comités, les visites guidées et les travaux parlementaires. En 2005-2006, le site a enregistré près de 10 millions de visites.

ParlVU, le service de diffusion Web de la Chambre, transmet aussi en direct les délibérations de la Chambre des communes, les réunions télévisées de ses comités et l'enregistrement audio de toutes les autres réunions publiques de comités. Le service ParlVU permet aux Canadiens de voir ou d'entendre les députés où qu'ils se réunissent pour délibérer.

INFORMATION À L'INTENTION DES DÉPUTÉS ET DU PUBLIC

La Bibliothèque du Parlement est une source d'information précieuse pour les députés et les Canadiens. Le personnel de la Bibliothèque répond tous les jours à des centaines de demandes de renseignements et de services de référence provenant des bureaux des députés, des comités et associations parlementaires et des représentants officiels du Parlement. La Bibliothèque compte parmi ses employés des spécialistes du droit, de l'économie et d'autres domaines qui fournissent des services de recherche et d'analyse sur les lois et des questions de politique gouvernementale.

Dans le cadre de ses programmes destinés au public, la Bibliothèque fournit aux Canadiens des renseignements et des services concernant le Parlement, comme des programmes et produits à l'intention des enseignants, des publications sur papier et électroniques, des visites guidées, des expositions didactiques de même qu'une boutique sur la Colline du Parlement et une autre en ligne.

SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

RECEVOIR DES VISITEURS INTERNATIONAUX

Les visites de dignitaires étrangers offrent aux parlementaires du monde entier l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun, d'échanger des idées et des connaissances, et de profiter de leur expérience respective. Ces échanges renforcent aussi les liens du Canada avec d'autres pays et servent à promouvoir la coopération.

La démocratie parlementaire, les responsabilités internationales, le commerce, les questions touchant les visas et l'immigration sont des sujets de discussion fréquents entre parlementaires, tout comme la réforme électorale, les questions autochtones et les préoccupations environnementales.

Le Parlement du Canada a été l'hôte des visites officielles de présidents étrangers et des délégations durant l'année :

- Président du Seimas de la République de Lituanie
- Président du Sénat de la Malaisie
- Président de la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande
- Président du Conseil de la Shura du Royaume de l'Arabie saoudite
- Président du Parlement de la République de Finlande
- Président du Conseil fédéral de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie

Fidèles à leur rôle diplomatique qui consiste à recevoir des dirigeants mondiaux et de distingués invités en visite au Parlement du Canada, les présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont accueilli le président du Mali, Amadou Toumani Touré; le premier ministre de la République du Vietnam, Phan Van Khai; et le président de la République populaire de Chine, Hu Jintao. Les présidents ont également reçu la visite de courtoisie de chefs de mission nouvellement accrédités au Canada et de chefs de mission quittant le pays. Ces réunions offrent une occasion unique de nouer des liens parlementaires directs avec des représentants d'autres pays. Le Président de la Chambre des communes a été l'hôte de 68 visites de courtoisie en 2005-2006.

ASSOCIATIONS PARLEMENTAIRES

Les associations parlementaires font la promotion des intérêts du Canada à l'étranger et sont composées de sénateurs et de députés. Le Parlement du Canada fait partie de cinq associations bilatérales (dont l'Association législative Canada-Chine et le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis) et de sept associations multilatérales (dont l'Association parlementaire Canada-Afrique et l'Association parlementaire du Commonwealth).

GROUPES INTERPARLEMENTAIRES

Les groupes interparlementaires renforcent les liens entre les parlementaires du Canada et ceux des pays partenaires et servent à favoriser la coopération et la compréhension mutuelle entre les pays. Le Parlement du Canada participe aux travaux de quatre groupes interparlementaires officiels avec l'Allemagne, Israël, l'Italie et l'Irlande. Les activités de ces groupes sont financées par les frais d'adhésion versés par les parlementaires.

ÉCHANGES PARLEMENTAIRES

Les échanges permettent aux parlementaires d'améliorer les relations avec d'autres pays et facilitent les partages d'idées, de connaissances et d'expérience. Ces échanges peuvent prendre plusieurs formes : les visites au Canada de délégations étrangères dirigées par le Président; les visites à l'étranger de délégations de parlementaires canadiens dirigées par le Président de la Chambre des communes; et le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires qui offre aux hauts fonctionnaires venant d'autres parlements, de même qu'à ceux d'autres assemblées législatives canadiennes d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du Parlement du Canada.



L'ex-Président du Sénat, Dan Hays, et le Président de la Chambre des communes, Peter Milliken, ont accueilli au Parlement en 2005-2006 de nombreux dignitaires étrangers pour discuter de questions d'intérêt commun.

PHOTO : © C. DIOTTE

PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DU CANADA À L'ÉTRANGER

Le Président, les députés et le personnel de l'Administration sont régulièrement invités à visiter d'autres assemblées législatives pour discuter de différentes questions, nouer des liens et échanger des connaissances et de l'expertise. Au cours du dernier exercice, le Président de la Chambre des communes a dirigé des délégations officielles en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Écosse (dans le cadre de la Conférence des Présidents du G8), en République tchèque, en Slovénie, en Russie et au Portugal. Les diverses associations parlementaires dont le Parlement du Canada est membre ont également participé à des conférences et des séminaires durant l'année ou reçu leurs homologues à des réunions au Canada. Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) à la rubrique « Affaires interparlementaires ».

LE PARLEMENT — HÔTE DE CONFÉRENCES

Le Parlement du Canada partage régulièrement ses vues avec d'autres assemblées législatives en organisant des conférences internationales. En juin 2005, le Président de la Chambre des communes a été l'hôte d'un atelier de perfectionnement professionnel à l'intention des présidents provinciaux et territoriaux qui s'est tenu parallèlement à l'assemblée annuelle du Conseil régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth. Le Président, le vice-président et le greffier suppléant de la Chambre des communes y ont fait des exposés sur le rôle du Président, la préparation des nouveaux présidents et les outils et mécanismes nécessaires au bon fonctionnement d'une assemblée législative.

ARRIÈRE-SCÈNE : L'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

APPUYER LES DÉPUTÉS

Qu'ils travaillent à des questions législatives sur la Colline du Parlement, s'entretiennent avec des électeurs dans leur circonscription ou rencontrent d'autres législateurs à l'étranger, les députés sont appuyés dans leur travail par le personnel de l'Administration de la Chambre des communes.

L'Administration de la Chambre des communes se compose de cinq secteurs administratifs : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; et les Services corporatifs. Ces secteurs, pour lesquels travaillent l'équivalent de 1 737 employés à temps plein, relèvent de la greffière de la Chambre des communes, laquelle est responsable devant le Président et remplit les fonctions de secrétaire du Bureau de régie interne. La première femme à faire office de greffière de la Chambre des communes, Audrey O'Brien, a été nommée à ce poste en octobre 2005 à la suite d'un examen de sa nomination par un comité permanent et d'un vote de ratification à la Chambre. M^{me} O'Brien succède à William C. Corbett qui a pris sa retraite après 26 années de dévouement au service de la Chambre.

Le Bureau de régie interne gère l'Administration de la Chambre. Présidé par le Président de la Chambre et composé de députés de tous les partis politiques reconnus, le Bureau de régie interne est responsable de toutes les questions de politique financière et administrative touchant la Chambre des communes.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Dans son *Aperçu stratégique pour la 38^e législature*, l'Administration de la Chambre des communes a présenté quatre principaux objectifs qui traduisent sa vision, ses valeurs et son mandat et qui encadrent ses activités à l'appui des députés. Ces objectifs sont les suivants :

- I. Appuyer le rôle changeant des députés
- II. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution
- III. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives
- IV. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses

Les sections suivantes décrivent les principales réalisations à l'égard de ces objectifs en 2005-2006 et les engagements de l'Administration de la Chambre pour 2006-2007.

LE MAJOR-GÉNÉRAL MAURICE GASTON CLOUTIER (1935-2005)

La Chambre des communes a perdu son plus ancien sergent d'armes l'année dernière lors du décès du major général M.G. « Gus » Cloutier. Le général Cloutier est entré au service de la Chambre après une éminente carrière dans les Forces armées canadiennes et, pendant 27 ans, s'est acquitté des fonctions de son poste avec dignité, courtoisie et humour. À titre de sergent d'armes, il était responsable des services de sécurité et des immeubles ainsi que de tous les aspects cérémoniaux des traditions de la Chambre, sa fonction la plus officielle étant de porter la masse sur son épaule durant les défilés du Président à la Chambre des communes. Le général Cloutier a aussi été le secrétaire canadien de Sa Majesté la Reine et il a coordonné ses visites au Canada en 1994, 1997 et 2005 de même que les activités de son jubilé en 2002. Il était respecté à l'échelle du Parlement du Canada à qui il va beaucoup manquer.



Général Cloutier.

LA DIRECTION DES RECHERCHES POUR LE BUREAU CÉLÈBRE SON 25^E ANNIVERSAIRE

En 2005, la Direction des recherches pour le Bureau de l'Administration de la Chambre a célébré son 25^e anniversaire. Mise sur pied par le regretté C.B. Koester, ancien greffier de la Chambre des communes, la Direction est le centre de coordination de l'expertise et des conseils en matière de procédure et elle met des publications, de la formation et de l'information à la disposition des députés, du personnel de la Chambre et d'autres auditoires plus vastes.



Les députés nouvellement élus assistent à des séances d'orientation où ils ont l'occasion de se familiariser avec leurs rôles et les services que leur offre l'Administration de la Chambre pour les aider dans leur travail.

PHOTO : © C. DIOTTE

I. Appuyer le rôle changeant des députés

Bien que l'institution ait déjà plus de 100 ans, la Chambre des communes évolue constamment en fonction des exigences d'une société moderne en adoptant de nouvelles façons de faire et en donnant aux citoyens l'accès aux travaux du Parlement. L'Administration de la Chambre des communes appuie ce travail en répondant aux besoins des députés, soit en fournissant de nouveaux outils, en peaufinant la procédure et en tirant le meilleur parti des nouvelles technologies.

APPUYER L'ÉVOLUTION DES COUTUMES ET DES RÈGLES PARLEMENTAIRES

- Bon nombre des règles qui régissent le fonctionnement de la Chambre des communes ont été adoptées à l'ère des gouvernements majoritaires. La 38^e législature a été la première en plus de 25 ans à être dotée d'un gouvernement minoritaire, et un grand nombre de ces règles ont été mises à l'épreuve dans cet environnement. L'Administration de la Chambre a mis son appui et ses conseils au service de l'application de règles existantes dans de nouvelles circonstances qui ont permis la rédaction et la mise en œuvre de nouvelles modifications au Règlement existant. Ce soutien se continuera au cours de la 39^e législature, qui est aussi celle d'un gouvernement minoritaire.

ASSURER UNE INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE SOUPLE

- L'Administration a continué à assurer un environnement technologique robuste et sûr, adapté aux besoins :
 - en choisissant un outil pour la gestion des supports audio et vidéo des délibérations de la Chambre et des comités;
 - en mettant à niveau les systèmes de câblage, de surveillance et de contrôle dans la salle de contrôle de radio-télédiffusion de la Chambre;
 - en planifiant et en mettant en place des services et une infrastructure de la technologie de l'information dans le cadre du programme de rénovation à long terme pour la Colline du Parlement;
 - en fournissant une connectivité souterraine aux bâtiments situés au nord et au sud de la rue Wellington, lieu où sont situés les principaux édifices du Parlement.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION PARLEMENTAIRE POUR LES DÉPUTÉS

- Les travaux se sont poursuivis à l'égard de la conception d' « Aujourd'hui à la Chambre », un site Web qui constituera pour les députés, leurs employés et le public un point central d'accès à l'information sur les travaux quotidiens de la Chambre des communes. L'Administration de la Chambre lancera la phase initiale de ce site en 2006-2007.
- L'Administration de la Chambre, en partenariat avec le Sénat, la Bibliothèque du Parlement et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a créé la *Vision et stratégie des services d'information parlementaire*, une première étape essentielle vers la définition d'une approche coordonnée de la gestion de l'information et d'une collaboration plus étroite entre ces institutions dans l'intérêt des parlementaires, de leurs employés et du public. Au cours de l'année qui vient, une nouvelle structure de gouvernance sera mise en place pour le partage de cette information.

ENGAGER LES CANADIENS DANS LE PROCESSUS PARLEMENTAIRE

- L'Administration de la Chambre a doté le site Web des comités de la Chambre des communes de nouvelles caractéristiques en vue de faciliter aux usagers l'accès aux rapports et de leur donner plus d'information sur les personnes-ressources et les travaux des comités.
- Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a aussi mis à l'essai une trousse de consultation électronique qui sera présentée aux comités au début de la 39^e législature. La trousse est une plateforme d'outils de base de consultation électronique qui a été mise au point pour aider les comités qui le souhaitent à utiliser Internet pour consulter les Canadiens.

II. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

L'un des rôles essentiels de l'Administration de la Chambre consiste à soutenir l'institution en améliorant les services de base et les systèmes de soutien nécessaires pour répondre aux besoins des députés, et à assurer au public un accès sûr et convenable à ces édifices nationaux importants. Au cours de la dernière année, ses activités en ce sens ont inclus la planification de la construction et du déménagement en cas d'urgence, de même que la préparation de documents et d'ateliers pour améliorer la connaissance des questions parlementaires.

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

Vous avez les bleus?



Pendant de nombreuses années, les délibérations ont été dactylographiées sur des liasses à carbone pour pouvoir être distribuées à l'imprimeur, aux services de traduction, à la presse et aux députés. Les copies envoyées aux ministres du Cabinet et aux secrétaires parlementaires ayant pris la parole à la Chambre étaient de couleur bleue, d'où l'expression « les bleus » de nos jours encore pour désigner la transcription non révisée du hansard.

Il y a aussi les versions moins bien connues : les jaunes, la copie des sténographes provenant du bureau des débats français; les verts, la copie des sténographes anglophones envoyée à la Tribune de la presse; et les blancs, la version révisée du hansard.

UN STÉNOGRAPHE ANGLOPHONE DU HANSARD DICTE À UNE COPISTE LES NOTES QU'IL A PRISES, LES VERTS (AUTOUR DES ANNÉES 1960).

SOURCE : OTTAWA CITIZEN

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

Toujours à l'heure



Quand les débats ont pris fin, parfois tard en soirée, le travail se poursuit toute la nuit pour que le hansard soit disponible dès 9 h le lendemain matin.

Les transécrivains transforment l'enregistrement audio en un texte qui est ensuite révisé, traduit et relu. L'agent de la publication et de l'assurance de la qualité supervise le processus et fait en sorte que le texte soit disponible électroniquement.

Le délai de 9 h a toujours été respecté avec dévouement et précision, tout d'abord par la Direction des comptes rendus officiels de la Chambre des communes, puis par les Publications parlementaires.

UN EMPLOYÉ DE L'ADMINISTRATION ÉCOUTE ATTENTIVEMENT UN ENREGISTREMENT AUDIO DES DÉLIBÉRATIONS.

SOURCE : CHAMBRE DES COMMUNES

RÉNOVER LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

- L'Administration de la Chambre des communes a contribué à la mise à jour de la vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire et à la stratégie de mise en œuvre s'y rapportant. Le plan définit un programme majeur de nouvelles constructions et rénovations qui a été révisé par suite de nouvelles priorités.
- Les travaux de rénovation de l'édifice de l'Ouest ont commencé, ainsi que les plans de déménagement des occupants afin de permettre que les travaux majeurs de construction soient exécutés. Des locaux temporaires seront aménagés afin de réinstaller, pour quelques années, toutes les fonctions de l'édifice de l'Ouest.
- En partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Administration a continué à superviser la planification, la conception et la mise en application des installations, infrastructures et technologies de l'information pour appuyer la réinstallation des députés et de leur personnel, ainsi que celle des fonctions parlementaires.

AMÉLIORER LES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- La Chambre des communes achève la mise au point d'un nouveau formulaire électronique d'achat des fournitures de bureau dans la circonscription pour assurer un service aux députés dans de meilleurs délais. Celui-ci sera disponible durant l'exercice qui vient.
- L'Administration de la Chambre a continué à perfectionner ses systèmes technologiques pour améliorer la gestion de l'information sur les ressources financières et humaines et assurer un meilleur soutien aux députés et à l'Administration de la Chambre.
- Des approches et des technologies durables destinées à soutenir le sous-titrage en simultané des délibérations ont fait l'objet d'une évaluation, et la technologie appropriée sera choisie durant le prochain exercice.

AMÉLIORER LE PLAN DE REPRISE ET DE CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

- L'Administration de la Chambre a amélioré son plan de reprise et de continuité des opérations pour s'assurer que le Parlement puisse déménager rapidement et reprendre ses activités en cas d'urgence. Des sites alternatifs ont été identifiés et il y a eu évaluation des menaces, des risques et de l'impact pour certains sites. Des plans et des stratégies de déménagement ont aussi été élaborés pour les activités de la Chambre et des circonscriptions.

SOUTENIR L'INSTITUTION ET AMÉLIORER LES SERVICES

- Dans le cadre du programme des préparatifs électoraux, l'Administration de la Chambre et la Bibliothèque du Parlement ont fourni des services aux députés nouvellement élus, réélus ou sortants durant la période entourant la dissolution de la 38^e législature et l'ouverture de la 39^e législature. Mentionnons un site Web sur les services offerts aux députés, une ligne de dépannage sans frais, un centre d'information et une foire des services, ainsi que des séances d'orientation sur les services administratifs et de procédure. Au cours des deux mois qui ont suivi l'élection, le centre d'information a accueilli plus de 674 visiteurs et a répondu à 1 393 demandes de renseignements téléphoniques.
- L'Administration de la Chambre a produit des documents sur une variété de questions parlementaires. Par exemple, un guide des associations parlementaires a été rédigé pour les présidents d'association; il y a eu publication d'une nouvelle version du *Règlement de la Chambre des communes*, mettant en relief les articles provisoires pour une consultation plus facile; en outre, il y a eu mise à jour des versions électroniques des publications suivantes : *Comités—Guide pratique*, *Vocabulaire de la procédure parlementaire*, et des *Affaires émanant des députés—Guide pratique*.
- Tout au long de l'année qui vient de s'écouler, l'Administration de la Chambre et la Bibliothèque du Parlement ont offert aux députés et à leurs employés des ateliers sur diverses questions de procédure, comme le processus législatif, les mécanismes financiers et les travaux au sein des comités de même qu'à la Chambre. Au cours du prochain exercice, l'Administration et la Bibliothèque continueront à appuyer les députés et leurs employés à l'aide d'ateliers sur des sujets tels que les affaires émanant des députés.

III. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives

L'Administration de la Chambre des communes aide les députés à mieux faire comprendre les institutions parlementaires du Canada. Les activités en ce sens vont de la rédaction d'ouvrages faisant autorité sur la Chambre des communes aux hommages rendus à la beauté des édifices du Parlement sur le Web.

L'Administration fournit également une aide précieuse aux députés dans leurs rapports avec d'autres assemblées législatives partout dans le monde, qu'il s'agisse d'échanger des idées et des expériences avec leurs homologues ou de venir en aide à des institutions législatives existantes ou émergentes.



Le Président Milliken accueille les participants au Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires, novembre 2005.

PHOTO : © K. RODIER

LES GRANDS LIVRES DU PARLEMENT

Plusieurs publications, sur papier et en ligne, expliquent les travaux de la Chambre des communes et du Parlement aux Canadiens :

La procédure et les usages de la Chambre des communes

Le Compendium de procédure de la Chambre des communes

Le Règlement annoté de la Chambre des communes

METTRE À JOUR LES PUBLICATIONS DE FOND SUR LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

- Pour continuer à offrir au public l'accès à des ouvrages de référence incontournables sur la procédure, l'Administration de la Chambre des communes a mis à jour ou rendu accessible en ligne un certain nombre de documents clés qui expliquent la procédure, l'histoire et les traditions de la Chambre des communes.
- La première édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* — aussi appelée le Marleau-Montpetit, d'après ses auteurs — a été affichée sur le site Web du Parlement du Canada. La planification et les recherches se poursuivront en vue d'une deuxième édition au cours de l'année qui vient.
- Conçu spécialement pour Internet, le *Compendium de la procédure parlementaire* (qui a remplacé le *Précis de procédure*) explique le fonctionnement de la Chambre et de ses comités.
- La révision de la deuxième édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, qui commente chacun des articles du *Règlement* — les règles de procédure de la Chambre des communes — et en résume l'historique, est terminée. Il y aura lancement en 2006-2007 d'une version électronique de cette publication.

OFFRIR DES OCCASIONS D'APPRENTISSAGE AUX PARLEMENTAIRES ET AUX HAUTS FONCTIONNAIRES DU CANADA ET DE L'ÉTRANGER

- En partenariat avec le Sénat du Canada et la Bibliothèque du Parlement, l'Administration de la Chambre a continué à offrir son Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires aux hauts fonctionnaires d'autres assemblées législatives. En plus d'organiser des ateliers en français et en anglais, et en réponse à l'accroissement de la demande accrue de coopération dans les Amériques, le Parlement du Canada a invité le Brésil et les pays hispanophones du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) à prendre part à un programme spécial en espagnol à la fin d'octobre 2005.
- Des représentants des législatures du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay ont ainsi pu se familiariser avec le système parlementaire canadien et discuter des défis que doivent relever les hauts fonctionnaires parlementaires. Une session spéciale du Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires sera offerte en 2006 à des représentants du nouveau Parlement afghan.

- En août 2005, les greffiers du Sénat et de la Chambre des communes ont été les hôtes du séminaire de perfectionnement professionnel de 2005 de l'Association des greffiers parlementaires du Canada, lequel a permis aux membres de l'Association de parfaire leurs connaissances du système et de la procédure parlementaires au Canada et de discuter de pratiques exemplaires.

Soixante-cinq greffiers fédéraux, provinciaux et territoriaux y ont assisté, de même que plusieurs greffiers de l'Australie, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande du Nord et de l'Écosse.

- Du 11 au 15 septembre 2005, le Sénat et la Chambre des communes ont été les hôtes de la 5^e Conférence annuelle de l'Association canadienne de l'Administration parlementaire (ACAP), un organisme regroupant des hauts fonctionnaires responsables de l'administration parlementaire dans les différentes assemblées législatives canadiennes. Les membres de l'ACAP offrent des services et de l'orientation dans les domaines de l'administration, des finances, des ressources humaines et de la technologie de l'information. La Conférence, tenue sur la Colline du Parlement, s'est révélée pour les participants une occasion exceptionnelle pour échanger de l'information et mettre en commun des connaissances et des pratiques en matière de services parlementaires.

PARTAGER LE PATRIMOINE DU PARLEMENT AVEC LES CANADIENS

- L'Administration de la Chambre a lancé un site Web sur la collection patrimoniale de la Chambre des communes à l'automne 2005 pour donner facilement accès aux Canadiens à de l'information digne de foi sur l'art, l'architecture et les artefacts du Parlement. Des profils sur les sculptures, la ferronnerie et d'autres caractéristiques viendront s'ajouter régulièrement au site.
- Pour marquer l'Année de l'ancien combattant et mettre en relief un élément moins bien connu des édifices du Parlement, l'Administration de la Chambre a créé un site Web sur la Chapelle du Souvenir. Lancé en décembre 2005, le site offre une visite virtuelle de cette salle paisible, mais saisissante, où hommage est rendu aux Canadiens qui ont sacrifié leur vie pour le Canada tout au long de son histoire.

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

L'avancée technologique



La technologie utilisée pour reproduire les délibérations a très peu changé jusqu'au milieu des années 1980. Les sténographes prenaient des notes et les dictaient pour qu'elles soient transcrites après avoir quitté la Chambre.

La capacité d'enregistrer sur une cassette et de transcrire sur une disquette a déclenché une vaste révolution technologique. Les transcripteurs ont rapidement pu sauvegarder le texte en réseau, d'où l'élimination de la nécessité de centaines de disquettes par jour. Les cassettes sont à leur tour devenues choses du passé lorsque le personnel du hansomard a pu avoir accès aux enregistrements audio numériques à partir d'un simple ordinateur.

En 2001, la Chambre des communes a lancé PRISME, un système capable de gérer tous les aspects de la publication, depuis la saisie du texte parlé jusqu'à la distribution du hansomard même.

UNE COPISTE TRANSCRIT UNE CASSETTE AUDIO.
SOURCE : DIGITAL NEWS, DÉCEMBRE 1986

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

Des milliers et des milliers de mots



Essayez de vous imaginer comment un sténographe ou un sténotypiste pouvait écrire plus de 200 mots à la minute et enregistrer les propos de quatre députés parlant en même temps. Les sténographes parlementaires pouvaient suivre ce rythme sans même lever la tête pour voir qui avait la parole alors qu'un magnétophone ne pouvait enregistrer toutes les voix clairement ni les distinguer.

Au cours des 110 années de comptes rendus du hansard, les sténographes ont travaillé par rotations de 80 minutes : 10 minutes à la Chambre et 70 à l'extérieur de celle-ci pour corriger et dicter leurs notes, s'assurer de la bonne orthographe des noms et vérifier l'exactitude des citations. Chose étonnante, des équipes composées d'un sténographe francophone et d'un sténographe anglophone pouvaient saisir tout ce qui se disait à la Chambre.

UN STÉNOGRAPHE DU HANSARD PREND LA RELÈVE DE SON COLLÈGUE.

SOURCE : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

IV. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses

La Chambre des communes adopte des pratiques exemplaires et des processus de gestion efficaces et préconise une gestion responsable de ses ressources dans le cadre de ses efforts constants pour s'acquitter de son obligation de reddition de compte et de transparence envers les Canadiens.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

- L'Administration de la Chambre des communes a amélioré la sécurité en renforçant ses liens avec ses partenaires au Sénat du Canada et à la Gendarmerie royale du Canada et en intégrant ses activités de maintien de la sécurité aux leurs. En collaboration avec le Service de sécurité du Sénat, l'Administration a commencé à utiliser une carte d'identité commune pour la Cité parlementaire. Cette nouvelle carte d'identité favorise la facilité d'accès et une sécurité plus accrue. Figure au nombre des mesures de sécurité annoncées pour 2006-2007 « La sécurité est l'affaire de tout le monde », une stratégie destinée à sensibiliser les employés aux questions de sécurité.

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

- Durant le dernier exercice, les activités de vérification, d'évaluation et d'examen ont été concentrées les préparatifs électoraux, la politique sur la carte de crédit, la conformité environnementale et la passation des marchés. En outre, les états financiers de l'Administration de la Chambre pour 2004-2005 ont fait l'objet d'une vérification. En 2006-2007, l'accent portera sur la gestion de risques liés aux activités touchant les pratiques contractuelles et financières, maintenant des activités annuelles dans les deux cas. Mentionnons au nombre des autres évaluations à venir celles qui porteront sur la résolution des conflits, les données sur les ressources humaines, la gestion de la continuité des opérations et l'application de diverses politiques.
- Conformément à son cadre stratégique pluriannuel, l'Administration de la Chambre a entrepris l'examen ou l'élaboration de politiques sur des questions telles la gestion des conflits d'intérêts, la classification, et la nécessité de répondre aux besoins des employés pour assurer la pleine participation de tous en milieu de travail. En 2006-2007, elle s'intéressera plus particulièrement aux politiques relatives aux contrats et à l'équité en matière d'emploi.

- Reconnaissant l'importance d'une approche de la gestion de ses actifs et de l'assurance de leur durabilité axée sur le cycle de vie, l'Administration de la Chambre a entrepris d'élaborer une stratégie de gestion des actifs.

GÉRER L'INFORMATION PARLEMENTAIRE ET LES BIENS LIÉS À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- L'Administration de la Chambre des communes a mis au point de nouvelles méthodes d'utilisation de la technologie pour repérer l'information clé sur les associations parlementaires et leurs membres. Un logiciel servira à produire des rapports qui seront déposés au Sénat et à la Chambre des communes, et publiés sur le Web.
- Dans le cadre d'un projet pilote axé sur le *Manuel des allocations et services aux députés*, l'Administration de la Chambre a mis à l'essai un logiciel qui permet de mettre à jour de l'information en ligne rapidement et facilement, et de fournir aux utilisateurs des données exactes et fiables.
- L'Administration de la Chambre a mis au point des outils pour gérer et partager de l'information névralgique à l'échelle de la Chambre des communes, avec des partenaires parlementaires et au moyen d'Internet. Grâce à ces outils, l'information recueillie pourra être réutilisée sous de nombreuses formes et dans de nombreuses publications, ce qui permettra d'éviter le double emploi et assurera une plus grande exactitude de l'information publiée. Les mesures prises incluent la création d'un groupe de « pratiques exemplaires » pour les normes de publication; l'amélioration des méthodes d'évaluation de l'utilisation du temps à la Chambre; et l'élaboration d'une terminologie commune pour entreposer, repérer et gérer l'information sur la procédure.
- On a apporté des améliorations aux sites Web de deux grandes conférences internationales dont le Parlement sera l'hôte l'an prochain afin que les participants puissent plus facilement s'inscrire en ligne et obtenir de l'information sur la conférence : la 12^e Assemblée générale de la Conférence des parlementaires de l'Asie Pacifique sur l'environnement et le développement, et la 52^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

MAINTENIR UN EFFECTIF MOTIVÉ ET EFFICACE

- Comme mesure proactive pour faire face à l'augmentation prévue des taux de départ à la retraite au cours des quelques prochaines années, l'Administration de la Chambre a continué à moderniser les pratiques

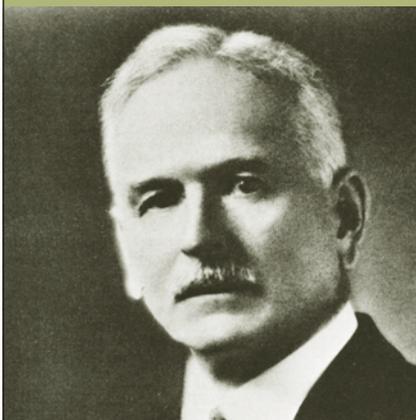


L'ex-ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, présente un prix de mérite environnemental à des représentants du programme Partenaires pour une Colline verte.

PHOTO : © C. DIOTTE

PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

Le devoir avant tout



Le 3 février 1916, vers 21 h, les députés réunis à la Chambre discutaient du problème du transport du poisson frais.

Le hansard du jour fait état d'une interruption soudaine : « M. C.R. Stewart, le portier en chef de la Chambre des communes est entré en trombe dans la salle et a crié « Un gros incendie s'est déclaré dans la salle de lecture; sortez vite tout le monde. »

Cet épisode spectaculaire a été figé dans les Débats parce que George Simpson, le loyal sténographe en poste, l'a noté par écrit et est demeuré à son bureau jusqu'à ce que l'Orateur ait quitté la Chambre. Il en est lui-même sorti ensuite, carnet de notes à la main. Cette nuit-là, dans un hôtel voisin, il a dicté les événements pour ensuite envoyer son texte à l'Imprimeur de la Reine comme il le faisait toutes les nuits.

GEORGE SIMPSON, STÉNOGRAPHE ET
ÉDITEUR DU HANSARD

SOURCE : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

de gestion des ressources humaines ou en a adopté de nouvelles pour s'assurer du maintien d'un effectif hautement qualifié et motivé. Des profils des compétences continueront à être établis pour tous les postes aux fins de la dotation en personnel et de l'évaluation.

- Conformément à sa stratégie de gestion des ressources humaines, l'Administration a élaboré un plan d'équité en matière d'emploi qui sera mis en œuvre en 2006-2007, et elle a jeté les bases d'un programme de gestion et de résolution des conflits.
- En plus d'élaborer des politiques sur la santé et la sécurité au travail et des programmes de prévention des accidents, qui entreront en vigueur au cours du prochain exercice, l'Administration de la Chambre a pris de nouvelles mesures pour favoriser l'instauration d'un environnement de travail axé sur la santé et la sécurité. Figurent au nombre de ces mesures des ateliers mensuels sur des questions liées à la santé, des séances de vaccination et de dépistage de l'hypertension artérielle, des cours de conditionnement physique et un projet pilote d'évaluation des risques pour la santé.

AMÉLIORER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE SUR LA COLLINE

- En juin 2005 avait lieu la première cérémonie de remise de prix de l'environnement pour les quatre participants au programme Partenaires pour une Colline verte (le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada). Les partenaires ont aussi reçu le prix de la prévention de la pollution 2005 du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.
- Un examen des produits chimiques a permis d'identifier 15 produits de nettoyage pouvant être remplacés par un produit plus respectueux de l'environnement, d'où une réduction des risques d'exposition à des produits chimiques et de mélange accidentel de produits incompatibles. L'Administration a en outre élargi le programme de compostage d'essuie-tout en mettant en œuvre les recommandations de la vérification annuelle de la gestion des déchets.
- Il y a aussi eu mise en œuvre d'un programme de laissez-passer qui permet aux employés d'acheter leur carte d'abonnement d'autobus au moyen de retenues salariales, ainsi que d'un programme en ligne de covoiturage.

EN CONCLUSION

La Chambre des communes est une tribune dynamique où sont débattues et réglées des questions qui ont une incidence sur la vie quotidienne des Canadiens. Les activités décrites dans le présent rapport donnent un aperçu des divers sujets abordés au cours de l'année et des nombreuses voies que suivent les députés dans l'exercice de leurs fonctions, à la Chambre des communes, dans leurs bureaux de la Colline et de circonscription, à des réunions aux quatre coins du Canada, et partout dans le monde.

La Chambre des communes est aussi un endroit qui offre aux Canadiens de nombreuses occasions de prendre part au processus parlementaire. Qu'ils regardent les débats des tribunes de la Chambre ou à la télévision, qu'ils rencontrent des députés ou soumettent des pétitions qui seront déposées à la Chambre, les Canadiens peuvent exprimer leurs idées qui seront défendues dans un lieu de rencontre national. Ce lien démocratique direct est l'un des éléments qui font que notre système parlementaire fait l'envie de nombreux pays. C'est un système qui a évolué au fil des ans et qui continuera à évoluer au rythme des besoins d'une société moderne. À l'arrière-scène, l'Administration de la Chambre continuera à appuyer les députés et à les aider à mettre leurs compétences et leur expérience au service du renforcement de l'institution.

RAPPORT FINANCIER*

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation

(en milliers de dollars)

2005-2006

Crédit	Budget principal des dépenses	Mandats spéciaux du gouverneur général et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
5 DÉPENSES DU PROGRAMME	241 595	17 302	258 897	237 868	21 029
(L) DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES **	106 465	(110)	106 355	106 355	0
(L) CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	35 161	(3 731)	31 430	31 430	0
SOUS-TOTAL	141 626	(3 841)	137 785	137 785	0
TOTAL	383 221	13 461	396 682	375 653	21 029

** Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par activité de programme

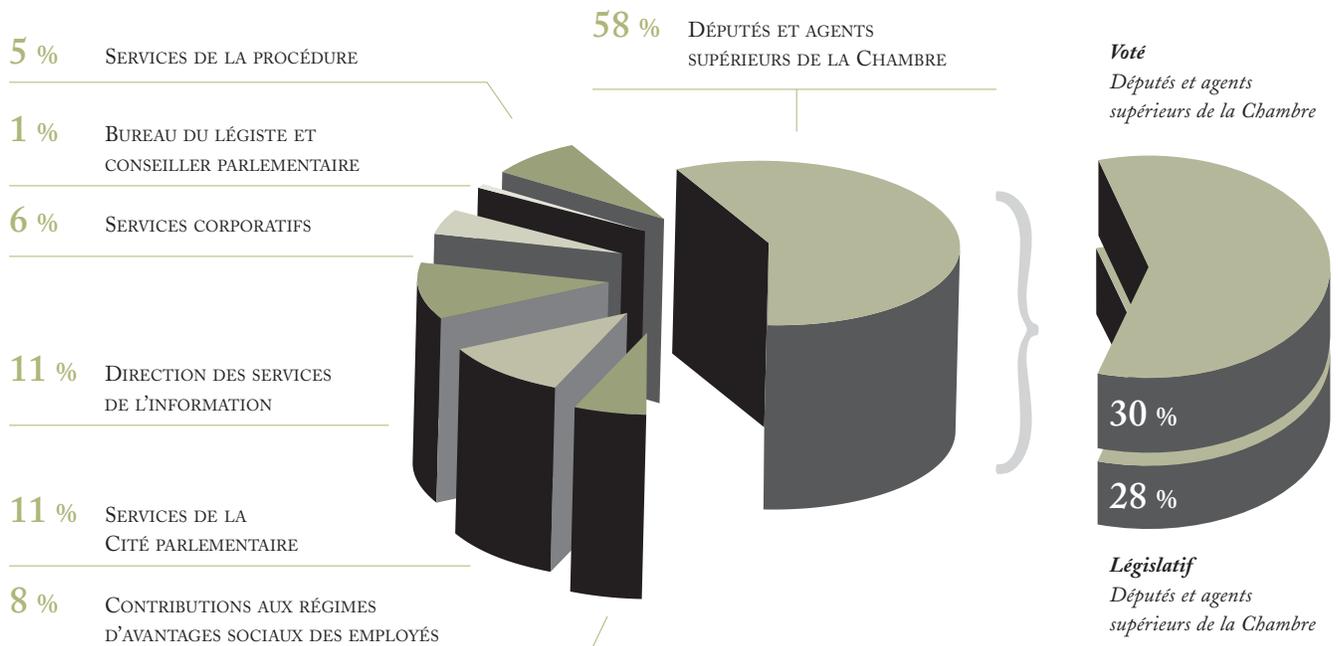
(en milliers de dollars)

2005-2006

Activité de programme	Budget principal des dépenses	Mandats spéciaux du gouverneur général et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	218 135	13 866	232 001	217 253	14 748
ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE					
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	2 358	119	2 477	2 476	1
SERVICES DE LA PROCÉDURE	23 442	702	24 144	18 617	5 527
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	40 683	893	41 576	41 213	363
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	39 502	1 715	41 217	41 072	145
SERVICES CORPORATIFS	23 940	(103)	23 837	23 592	245
SOUS-TOTAL	129 925	3 326	133 251	126 970	6 281
CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS					
	35 161	(3 731)	31 430	31 430	0
TOTAL	383 221	13 461	396 682	375 653	21 029

* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

2005-2006 – Dépenses réelles par service (en pourcentage)



* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

Augmentation du Budget principal des dépenses comparativement à l'année précédente

(en milliers de dollars)

Budget principal des dépenses

Crédit	Titre du programme	2005-2006	2004-2005	Écarts
5	DÉPENSES DU PROGRAMME :			
	DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	111 670	101 786	9 884
	BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	2 358	2 139	219
	SERVICES DE LA PROCÉDURE	23 442	17 583	5 859
	SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	40 683	35 700	4 983
	DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	39 502	34 088	5 414
	SERVICES CORPORATIFS	23 940	21 202	2 738
	SOUS-TOTAL	241 595	212 498	29 097
(L)	DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	106 465	102 378	4 087
(L)	CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	35 161	31 687	3 474
	SOUS-TOTAL	141 626	134 065	7 561
	TOTAL	383 221	346 563	36 658

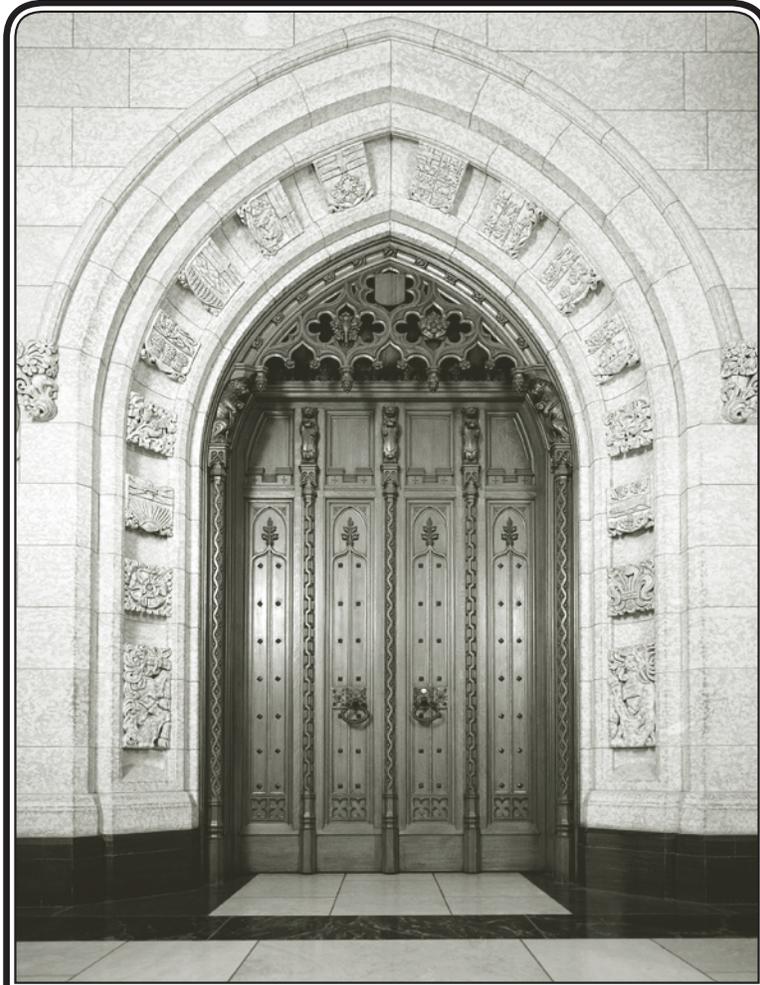
* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

Équivalents temps plein – Administration de la Chambre

Budget principal des dépenses

Sous-activité de programme	2005-2006	2004-2005
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	22	21
SERVICES DE LA PROCÉDURE	211	196
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	725	697
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	471	471
SERVICES CORPORATIFS	308	300
TOTAL	1 737	1 685

** Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.*



Votre portail vers une mine de renseignements

Vous trouverez la photographie des députés élus au cours des 38^e et 39^e législatures dans les encarts insérés au centre du présent rapport. Les Canadiens peuvent utiliser leur code postal pour identifier leur député sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse

www.parl.gc.ca

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/MCELLIGOTT PHOTOGRAPHY